

CECI N'EST PAS UN LIVRE DE RECETTES...

GUIDE PRATIQUE POUR L'ACCES AUX LOISIRS DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP.

Introduction

A l'heure de la société inclusive, les pratiques de loisirs librement choisies par les personnes en situation de handicap sont encore conditionnées par de nombreux obstacles. En effet, la méconnaissance des problématiques liées au handicap de la part des structures de loisirs, l'accessibilité spatiale, mais aussi sociale, ou les difficultés pour exprimer des aspirations individuelles lorsqu'on est accueilli dans un établissement collectif, ne sont qu'un avant-goût d'un problème complexe.

S'appuyant sur l'expérience innovante du Service d'Activités de Jour (SAJ) APF France handicap d'Eybens autour du loisir inclusif, ce projet a pour but d'identifier les facteurs d'amélioration de l'accès aux activités de loisirs, par le croisement des savoirs expérientiels des acteurs.

Ainsi, des personnes en situation de handicap, des professionnels de l'accompagnement, des partenaires culturels et sportifs du SAJ ont tous mis «la main dans le chapeau» («hand in cap»¹) pour réaliser ce guide pratique.

Celui-ci s'adresse principalement aux professionnels de l'accompagnement. Il formalise les principaux savoirs expérientiels des différents acteurs du loisir inclusif sous forme de fiches pratiques. Ce guide met en lumière des pratiques inspirantes et propose des méthodes transférables à différentes activités de loisirs inclusifs.

Ce travail de plus de deux ans représente l'engagement d'une quarantaine de personnes. Par le biais de la formation-action, au travers 6 temps d'observations d'activités, 23 entretiens, 2 temps de travail de co-écriture et de nombreux échanges, ce guide s'est élaboré sur des valeurs de co-construction, symbole de la collaboration nécessaire pour faire avancer notre société.

¹ « Le mot « handicap » vient du terme anglais « *hand in cap* » (la main dans le chapeau), en référence à un jeu pratiqué au XVIème siècle en Grande-Bretagne qui consiste à échanger des biens à l'aveugle dont la valeur est contrôlée par un arbitre qui assure l'égalité des chances entre les joueurs. Par la suite, il s'est appliqué au monde de l'hippisme pour désigner la volonté d'imposer des difficultés supplémentaires aux meilleurs jockeys afin de, encore une fois, rétablir l'équilibre des chances entre les concurrents ». (Source : handicap.fr)

Sommaire

Vous trouverez ci-après 10 fiches pratiques déclinées autour de 5 grands thèmes et organisées par couleur en sous-fiches

A) Trouver des activités, des lieux, et des personnes ressources

A1) L'accueil de personnes en situation de handicap au sein d'une activité de loisirs, que dit la loi ?

A2) L'accueil de personnes en situation de handicap au sein de son activité, comment faire ?

A3) Et si on bousculait nos pratiques professionnelles ?

B) Soutenir les personnes en situation de handicap à participer à des activités de loisirs

B1) Accompagner la personne en situation de handicap dans la réalisation de ses envies

C) Adapter l'activité

C1) Comment identifier les obstacles et adapter l'activité pour faciliter l'accès à la personne en situation de handicap ?

C2) Concevoir un projet dépassant la participation individuelle au profit d'un projet collectif global

D) Accompagner la réalisation de l'activité

D1) Le professionnel de l'accompagnement, garant d'un cadre bienveillant

D2) Le professionnel médiateur

D3) Faire se rencontrer les personnes en situation de handicap et les professionnels des loisirs en amont de l'activité

E) Capitaliser et partager les expériences

E1) Transformer l'expérience de la pratique de l'accompagnement des loisirs inclusifs en savoirs partageables

N'hésitez pas à vous les approprier, les faire évoluer ou créer de nouvelles fiches afin de faire part de vos pratiques et récits d'expériences innovantes.

...

Merci à tous pour votre accueil, votre confiance et le partage de vos savoirs expérientiels sans quoi cet ouvrage collaboratif n'aurait pas été aussi riche de sens.

L'accueil de personnes en situation de handicap au sein d'une activité de loisirs, que dit la loi ?

A1

Peut-on refuser l'accueil d'une personne en situation de handicap ? NON !

Le cadre législatif

Différentes lois en faveur des droits des personnes en situation de handicap affirment ce principe :

La Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées a proclamé comme obligation nationale: *«la prévention et le dépistage du handicap, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs du mineur et de l'adulte, handicapés physiques, sensoriels ou mentaux»*

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle dans son titre 1er, article 2 que *«l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie»*.

L'article 30 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010 précise, elle aussi, que la société doit permettre l'accès aux lieux et services où se déroulent des activités sportives, récréatives et touristiques.

Les recours possibles

Malgré le soutien de la loi, les professionnels de l'accompagnement se retrouvent encore face à des structures non préparées à l'accueil de personnes en situation de handicap (locaux inappropriés, manque d'expérience de l'équipe, manque d'intérêt...). Si tel est le cas, commencez par analyser la nature de ce refus afin de déterminer s'il s'agit d'une discrimination ou d'une véritable incapacité à accueillir de manière adaptée.

Bien souvent c'est la méconnaissance ou la peur de mal faire qui prime sur la véritable incapacité d'accueil. Soyez rassurant et présentez-vous comme une personne ressource.

En dernier recours, vous pouvez prendre contact avec le Défenseur des droits

Pour aller plus loin

Trois principes opposables :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- Le principe d'égalité de traitement devant le service public
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public, posée par la loi du 11 février 2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17 mai 2006.

Voir aussi les fiches

A2
C1

L'accueil de personnes en situation de handicap au sein de son activité, comment faire?

A2

En tant que professionnel des loisirs de droit commun, ouvrir son activité à des personnes en situation de handicap peut susciter bien des interrogations. Le professionnel de l'accompagnement, l'aïdant, et tout autant la personne en situation de handicap, experte de sa situation, sont des personnes ressources sur lesquels vous pourrez vous appuyer.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Ouvrir le champ des activités possibles en mobilisant toutes les personnes concernées

- Identifier des structures de loisirs ayant déjà accueilli des personnes en situation de handicap pour s'inspirer et partager leur expérience
- Oser la rencontre, se renseigner auprès des associations de votre secteur et pousser les portes de celles-ci
- S'appuyer sur les professionnels de l'accompagnement et les personnes en situation de handicap, qui pourront vous guider dans la recherche d'aides humaines ou techniques, si nécessaire
- Réinterroger ses pratiques professionnelles. En effet accueillir un public en situation de handicap permet de se réinventer, de trouver des chemins de traverse qui s'avèrent bien souvent bénéfiques à tous
- Pour les professionnels du loisir, faire confiance aux personnes concernées elles sont expertes de leur situation

Situation vécue

« Je suis une femme qui essaie au maximum de m'intégrer à tous niveaux:
Dans ma troupe de théâtre, je suis la seule personne handicapée. Cela me correspond très bien car cela permet la mixité. La plupart du temps la troupe ne voit plus mon handicap au bout d'un moment.
Je me rappelle d'une anecdote qui a amené les autres membres de la troupe à réfléchir. Après un «filage», un problème bénin a été soulevé et ils ne trouvaient de solution.
Je les écoutais attentivement et je leur ai lancé: « Je vous propose d'échanger votre problème contre mon handicap.» Cela a tout de suite remis les pendules à l'heure.
J'ai toujours été intégrée dès mon plus jeune âge, cela m'a apporté une certaine ouverture d'esprit et beaucoup d'autodérision. Je me sens vivante et j'ai un rôle dans la vie.
Sophie, bénéficiaire du SAJ

« Le spectacle "Portraits de famille" de la compagnie de théâtre Kaléidoscope a été créé en 2016 et joué en 2017 et 2018. Il comprend 40 comédiens dont 3 en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap font partie d'un groupe aux multiples facettes dont elles en sont une composante. Comme tous les participants, Valérie et Bénédicte ont été porteuses de propositions artistiques dans leurs improvisations. Elles ont contribué à la bonne ambiance de ce groupe et leur engagement a été sans faille. Leurs progrès, leur volonté font référence pour les autres participants. Leur bonne humeur a été en phase avec la dynamique solidaire portée par la troupe. Lors du bilan de fin d'année, Valérie, malgré ses problèmes d'élocution, a pris la parole la première et nous a fait part de ses remerciements. Elle a souligné qu'elle pouvait grâce au travail accompli dans l'atelier théâtre avoir suffisamment confiance en elle pour aller tenter l'expérience théâtrale avec un autre groupe".
Laurence, Metteuse en scène, auteure, comédienne et pédagogue de la Compagnie Kaléidoscope

Pour aller plus loin

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux
« **En bonne compagnie** » en collaboration avec la Compagnie Kaléidoscope <https://youtu.be/WLk12FRb6uU>

<https://www.cridev-qualite.com/> <https://www.apf-francehandicap.org/droits-handicap/accessibilite-universelle-1500>

Voir aussi les fiches

C1
D3

Et si on bousculait nos pratiques professionnelles ?**A3**

En tant que professionnels d'établissements médico-sociaux, proposer aux personnes que l'on accompagne des activités dites inclusives, nécessite de réinterroger ses pratiques, de repartir de l'essence même du métier soit les attentes, les envies et les besoins de personnes afin d'ouvrir le champ des possibles.

Actions à mettre en œuvre**OBJECTIF : Préparer le terrain de l'inclusion**

- Maintenir la personne accompagnée au cœur de son projet de vie, être particulièrement attentif à ses envies, même les plus étonnantes
- Permettre une diversité de l'offre des activités
- S'appuyer sur les acteurs/ partenaires du territoire et les événements locaux, par ex : mois de l'accessibilité ...
- S'appuyer sur les compétences et les savoir-faire de l'équipe pluridisciplinaire (ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue...)
- Sensibiliser les professionnels du loisir afin de leur donner des clés de compréhension sur le handicap
- Inciter les professionnels du loisir à oser poser des questions, mettre de mots sur leurs inquiétudes potentielles, et décrire leur activités en amont afin d'envisager des adaptations possibles
- Solliciter sa direction afin de pouvoir bénéficier de formations complémentaires si nécessaire
- Formaliser et renforcer la lisibilité des missions de l'établissement auprès des partenaires du loisir
- Envisager différentes modalités de contractualisation avec les partenaires telles des conventions, ou des inscriptions individuelles de l'utilisateur à une activité de droit commun
- Faciliter le transport sous différents modes : transport du bénéficiaire par le personnel de l'institution, aide à l'organisation pour un transport par ses propres moyens.
- S'autoriser à diversifier les partenaires de loisirs

Situation vécue

«Au cours de l'activité Voile développée sur le lac de Paladru, nous nous sommes rendu compte de l'importance de la qualité des relations partenariales entre professionnels de l'éducation spécialisée et du loisir. En effet, la bienveillance et l'envie de partager furent des ingrédients essentiels. De plus, il est à noter que l'adaptation nécessaire à la mise en accessibilité du lieu, du matériel (ponton sécurisé, potence, bateaux adaptés...) et la sensibilisation du personnel du Yacht Club Grenoble Charavines permet désormais à toute personne en situation de handicap de venir partager cette activité avec leurs proches. N'est-ce pas cela la véritable inclusion?»

Joffray, Éducateur sportif-coordonateur APF France Handicap

Pour aller plus loin

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux
« **Les p'tits bateaux ont-ils des jambes ?** » en collaboration avec le Yacht Club de Charavines
<https://youtu.be/3Sw1naBSdWU>

Voir aussi les fiches

B1
D1
D2
E1

Accompagner la personne en situation de handicap dans la réalisation de ses envies

B1

Soutenir les personnes en situation de handicap à participer à des activités de loisirs, c'est avant tout en tant que professionnel : Ouvrir le champ des possibles.
C'est aussi les amener au-delà du plaisir indéniable d'une nouvelle activité, à rompre leurs habitudes et oser s'essayer à de nouvelles rencontres, de nouvelles sensations dans un cadre méconnu.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Faire émerger le désir, et travailler ensemble à le réaliser

- Prendre en compte en tant que professionnel de l'accompagnement les envies, les attentes, les besoins spécifiques et être à l'écoute des fatigabilités potentielles
- Choisir dans une grande variété de propositions : types d'activités, artistiques, sportives, en interne, en externe, ponctuelle ou pérenne, etc.
- Stimuler autonomie et initiative
- Soutenir la personne accompagnée pour qu'elle trouve un équilibre entre défi et potentiel dans le cadre de cette activité
- Accompagner la personne afin qu'elle sorte de sa « zone de confort »
- Mettre en valeur au-delà de l'activité, les rencontres potentielles, le partage et le lien social qu'elle peut tisser
- Accompagner la personne dans l'organisation de son activité, avant, pendant et après afin qu'elle puisse s'y s'engager de manière sereine
- Vérifier l'accessibilité du lieu, du support, de la médiation sportive, artistique et culturelle
- Envisager des solutions d'aides humaines ou techniques si nécessaire
- Définir une personne référente pour coordonner la logistique éventuelle

Situation vécue

« Lors de la saison de ski nous allons deux fois par semaine, à l'Alpe d'Huez. Là-bas avec un petit groupe de personnes, nous faisons une sortie Tandem ski. Ainsi, alternant entre terrasse et ski nous proposons à chaque participant un moment de glisse. Malgré la logistique conséquente, c'est un vrai moment de partage et de complicité avec les personnes que l'on accompagne. Ce plaisir est d'autant plus grand pour les bénéficiaires du SAJ lorsqu'il est partagé avec un proche. Cette année, Medhi et son frère ont eu l'occasion de partager une belle après-midi de sensations fortes ».
Caroline, professionnelle du SAJ

Pour aller plus loin

Voir aussi les fiches

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux :

« En piste » <https://youtu.be/JKaZPzGp8pg>

D2

Comment identifier les obstacles et adapter l'activité pour faciliter l'accès à la personne en situation de handicap ?

C1

Au mieux l'organisation pratique de l'activité sera anticipée, au plus chacun aura l'esprit libre et disponible pour échanger, créer des relations, être créatif et vivre l'instant sans crainte afin de faire valoir le meilleur de lui-même en toute équité.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Prévoir et réajuster les conditions favorables à la réussite de l'activité

- Vérifier la sécurité et l'accessibilité du lieu (cadre bâti, toilettes adaptées) et des adaptations possibles de l'activité elle-même si nécessaire
- Adopter une approche individualisée même en groupe
- Accepter les retraits, les refus ; le temps d'approche nécessaire pour la personne en situation de handicap, et prévoir une alternative
- Proposer des activités en petit groupe, en duo ou en individuel,
- Anticiper les besoins des participants sur le plan de la communication (aphasie, besoin de pictogrammes, dysphasie, ...)
- Adapter avec le professionnel du loisir le matériel existant ou en faire un usage adapté
- Miser sur la coopération et le travail d'équipe entre professionnels
- Préciser le rôle de chacun (animateur, accompagnateur, etc.)
- Faire le point régulièrement avec les intervenants, pour réajuster, trouver des adaptations, revisiter les objectifs de départ
- Appliquer un code de vie propice à l'inclusion (respect, écoute de l'autre, reconnaissance des compétences, des capacités, etc.)

Situation vécue

«Le handicap et l'accessibilité ne sont pas des histoires de déficiences et d'adaptations mais des histoires de rencontres et de situation(s). Par exemple, un escalier devient un handicap pour un parent qui pousse son bébé dans une poussette, mais pas pour celui qui le porte dans une écharpe de portage. Dans un cas, le trajet est accessible mais pas dans l'autre. Pour autant, la mise en place d'une rampe servira tout autant aux parents qui arrivent en poussette qu'à votre grand-père qui aime toujours acheter son journal à la première heure du matin malgré sa démarche « boitillante ». Ainsi, l'accessibilité peut être mise en œuvre à plusieurs niveaux (physiques, sensoriels et cognitifs...) dans des activités bien différentes (théâtre musique, danse, sports collectifs...) ».

Frédérique, Ergothérapeute APF France handicap

Pour aller plus loin

Voir aussi les fiches

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux :
«de Si de La» en collaboration avec le Conservatoire de musique de Grenoble
<https://youtu.be/hgN6myU01ps>

A2
D3

Concevoir un projet dépassant la participation individuelle au profit d'un projet collectif global

C2

Dans le cadre d'une activité de groupe, valoriser les compétences des uns et des autres est un levier essentiel. Ainsi, envisager les « projets-valise », proposant différentes étapes et fonctions pour être menés à bien peut donner à chacun l'occasion d'exercer ses compétences personnelles à la hauteur de ses capacités.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Permettre à chacun de trouver une place à la mesure de ses possibilités

- Prendre en compte les différents potentiels et aspirations des participants (sociabilité, créativité, habiletés physiques, connaissances, etc.)
- Prendre en compte les temporalités de chacun des participants et leur disponibilité sur le projet
- Générer une dynamique générale, une émulation où chacun peut intervenir

Situation vécue

Concours d'arts plastiques

« Début juillet 2018, 2 semaines avant la fermeture annuelle du SAJ, une participante de l'atelier d'arts plastiques vient vers nous avec l'annonce d'un concours pluridisciplinaire et artistique (peinture/sculpture/photos/multimédia/arts vivants) Les délais sont courts nous avons 4 séances. Nous sommes deux de l'équipe à nous saisir du projet, suivis par un petit groupe de 5 usagers prêts à tenter le coup.

Malgré les difficultés de transports et autres logistiques (fin d'année, de nombreuses sorties organisées), nous parvenons à organiser deux sorties sur place, avec tout un ensemble d'objets glanés chez les uns et les autres et une liste de pistes à explorer pour les prises de vue, concourant dans la catégorie photo. Les éléments jouent en notre faveur, il fait beau, le rythme est fluide, nous pouvons profiter des journées et les prises de vue s'enchaînent.

En deux sorties, nous réalisons une centaine de prises de vue, qui vont se réduire à 5 propositions de 3 photos chacune. Le projet propose différentes étapes, ce qui permet à nos bénéficiaires d'y participer à hauteur de leurs possibilités (concept, confection, installation/prise de vue, sélection des photos, trame retenue/titre).

Deux mois après nous avons la jolie surprise d'apprendre que deux de nos candidats sont les lauréats du 1^{er} et 3^{eme} prix dans la catégorie photo!

Nous sommes donc conviés à la cérémonie de remise des prix, qui est aussi l'occasion d'une exposition des œuvres concurrentes. Ce fut un projet enrichissant fait de rencontres et qui nous donnera avec les prix attribués l'occasion de partir ensemble faire un voyage culturel. L'aventure continue ! »

Amélie, Artiste et professionnel du SAJ

Pour aller plus loin

Afin de trouver des projets collectifs innovants dans le champ du handicap, renseigner sur des sites tel que la Fondation de France, la Firah, la CNSA, Res publica...etc

Voir aussi les fiches

D1

Le professionnel de l'accompagnement, garant d'un cadre bienveillant

D1

Dans l'idéal, on pourrait souhaiter que la personne en situation de handicap pratique une activité de loisirs ouverte à tous publics soit inclusive, de manière autonome, à partir de son propre choix... Cela n'est que rarement possible. C'est donc là que le rôle des professionnels de l'accompagnement est essentiel : aménager le cadre de l'activité en intervenant sur toutes les circonstances, et obstacles qui empêchent l'accès à cette activité.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Faciliter la mise en relation

- Prendre du plaisir en tant que professionnel à participer et à partager cette activité
- Permettre à la personne en situation de handicap d'être acteur, d'exister dans la prise de décision
- Encadrer, rassurer, sécuriser : l'environnement, les relations sociales, les besoins d'aides à la vie quotidienne et à la mobilité si nécessaire
- Soutenir la démarche du professionnel du loisir. En effet, pour celui-ci, adapter son intervention, redoubler d'attention, accepter les contraintes (horaires, fatigabilité...) n'est pas si simple
- Valoriser la personne en situation de handicap qui peut se retrouver en difficultés face à une nouvelle activité, hors de son cadre de référence adapté
- S'autoriser le droit à l'erreur et aux hésitations
- Permettre aussi la rencontre sur des temps de convivialité formels ou informels
- Rester ouvert aux imprévus
- Identifier les temporalités de chacun (professionnels de l'activité et participants)
- Elaborer des bilans de fin d'année partagés avec les partenaires afin de réajuster les attentes et besoins de la personne en situation de handicap, et de l'intervenant

Situation vécue

« Dans une activité de groupe, il faut que tout le monde soit d'accord pour valider l'idée. Quand l'idée est validée, il faut faire l'activité et la rendre attractive au mieux. Il y a tellement de personnes avec des handicaps différents que pour trouver la bonne activité que tout le monde peut faire, parfois, il faut un moment, mais on y arrive toujours ! Dès qu'on l'a trouvée, on peut faire des choses très intéressantes, d'où l'importance de bien se mettre d'accord au départ. Il faut que tout le monde y mette du sien. Peu importe l'activité, pourvu que tout le monde y trouve du plaisir. Et arriver à prendre du temps pour pouvoir profiter au maximum du moment qui nous est donné, et pas avoir peur de se tromper car automatiquement au début on va se tromper ».

Guillaume, Bénéficiaire du SAJ

Pour aller plus loin

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux :
«**de Si de La**» en collaboration avec le Conservatoire de musique de Grenoble <https://youtu.be/hgN6myU01ps>

Voir aussi les fiches

A3
C2
D2

Le professionnel médiateur

D2

Trouver sa juste place en tant que professionnel au sein des loisirs inclusifs n'est pas chose aisée, entre facilitateur et spectateur, l'équilibre est parfois délicat
Au-delà de l'activité qui fait médiation, le professionnel de l'accompagnement se fait médiateur, tel un trait d'union entre le professionnel du loisir et la personne en situation de handicap.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Permettre à la personne de vivre l'ensemble de l'activité en limitant sa médiation aux circonstances qu'elle ne peut pas résoudre elle-même.

- Se positionner en tant que médiateur, interprète si besoin mais surtout veiller à ne pas «faire à la place de»
- Veiller ainsi à ce que le professionnel de l'activité reste maître à bord de celle-ci, et à ce que la personne accompagnée puisse, par conséquent, développer ses ressources
- Se rendre disponible et rassurant, tout en étant suffisamment discret pour qu'une réelle relation s'instaure entre la personne accompagnée et le professionnel du loisir
- Être dans une écoute mutuelle entre professionnel de l'accompagnement, professionnel du loisir et personne en situation de handicap, chacun ayant son domaine d'expertise. Cela peut paraître une évidence mais l'expérience prouve que nous sommes parfois surpris par l'adaptabilité d'une activité qui ne le paraissait pas. L'écoute permet l'évolution des pratiques et des représentations

Situation vécue

«Lors d'une sortie randonnée nature, j'accompagnais deux personnes, une en fauteuil et l'autre mal-marchante. Le guide accompagnateur par méconnaissance a commencé par dire que cela n'allait pas être possible pour la personne en fauteuil. Evidemment il a fallu adapter les sentiers mais finalement c'est bien avec la personne en fauteuil qu'un vrai lien s'est créé avec le guide nature. Celle-ci était plus intéressée, pleine de questions...»
Thierry, professionnel du SAJ

« Lors de certains accompagnements, il arrive que le prestataire soit dans la logistique de son activité et moins à l'écoute des usagers. Cette situation m'a mis mal à l'aise car les usagers n'étaient plus au cœur du projet et de l'activité. Il a fallu faire un lien important pour redonner la place au pratiquant/ usager qui souhaitait s'investir dans cette activité. Aussi le rôle de l'accompagnateur qui connaît bien les usagers est de favoriser les échanges et mettre en avant celui qui pratique l'activité en essayant de s'effacer au maximum. Il tient alors si nécessaire un rôle de réassurance et de soutien logistique à la bonne réalisation de la journée.

Les personnes en situation de handicap participant à une activité souhaitent être en relation direct avec le prestataire qui a toutes les infos techniques concernant son activité, et que celui-ci s'adresse directement aux personnes concernées.

Le temps de préparation de rencontre et d'échange est aussi riche que le temps à proprement parler de l'activité technique ».
Caroline, professionnel du SAJ

Pour aller plus loin

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux :
« **En résonance** » en collaboration avec les harmoniques du Néon
https://youtu.be/L_1YxewZKcc

Voir aussi les fiches

A3
B1
D1

Faire se rencontrer les personnes en situation de handicap et les professionnels des loisirs en amont de l'activité

D3

Il faut s'approprier mutuellement

S'engager trop vite et trop tôt dans la mise en place de l'activité peut entraîner : quiproquos, maladresse, peur de mal faire... le handicap met parfois mal à l'aise. C'est bien souvent la méconnaissance qui en est à l'origine. Oser, prendre du temps pour se rencontrer et s'approprier mutuellement fait tomber bien des barrières et peut constituer une véritable sensibilisation au handicap.

Actions à mettre en œuvre

OBJECTIF : Faire tomber les préjugés, identifier les obstacles

- Programmer une voire des rencontres (encore plus utile en amont de l'activité). Pousser en ce sens, les portes des associations, qu'elles soient de droit commun ou accueillant des personnes en situation de handicap
- Définir vos attentes et besoins respectifs (la personne en situation de handicap peut préparer en amont un petit texte qui explique sa situation)
- Vérifier l'accessibilité du lieu, du support, de la médiation sportive, artistique et culturelle
- Envisager des solutions d'aides humaines ou techniques si nécessaire
- Définir au besoin une personne référente pour coordonner la logistique
- Pour les professionnels, faire confiance aux personnes concernées elles sont expertes de leur situation.

Situation vécue

DE BRIC ET DE BROC AVEC LA RESSOURCERIE L'ETRIER, où la rencontre entre le domaine de l'insertion et du handicap crée un support de médiation « upcyclé »

D'un point de vue opérationnel, la collaboration entre le Service d'Accueil de Jour et la Ressourcerie s'est déroulé comme suit :

«1) Organisation d'une première rencontre entre les porteurs de projet des deux structures : présentation des attentes des uns et des autres, mise en place d'un agenda, définition commune du cadre, brainstorming sur les possibles développements du projet, liste des besoins/compétences/matériels à disposition.

2) Dénomination du projet= DE BRIC ET DE BROC, atelier de décoration d'intérieur à L'Etrier: sculpture et assemblage in situ, atelier collaboratif entre les usagers du SAJ et les salariés en insertion de la Ressourcerie l'Etrier. Un cycle de 12 séances qui se terminera par un vernissage des réalisations faites, qui seront ensuite exposées dans les locaux de la Ressourcerie.

3) Ecriture d'une Convention entre les deux parties.

Visite des locaux avec le groupe d'usagers concerné (rencontre des différents participants, partager un café ensemble, vérifier l'accessibilité et la bonne distribution des lieux)

- + de nombreux échanges par mails entre les deux parties
- + recherche par l'animatrice artistique de supports visuels pour démarrer le cycle de créations.

4) Mise en route du projet

Respecter et se permettre de vivre ces étapes permet de rentrer en douceur dans le projet, dans un environnement le plus accueillant possible, avec des acteurs qui se connaissent déjà et qui sont donc en confiance. Ça permet de rentrer plus vite dans la réalisation du projet, et de s'éviter des allers et retour et ajustements souvent nécessaires. »

Artiste et professionnel du SAJ

Pour aller plus loin

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux :
« **Qui ressource qui ?** » en collaboration avec la Ressourcerie du Trièves, "l'Etrier"
<https://youtu.be/-u6j8EixMX4>

Voir aussi les fiches

A2
C1

Transformer l'expérience de la pratique de l'accompagnement des loisirs inclusifs en savoirs partageables**E1****«Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin»**

Capitaliser l'expérience c'est identifier, analyser et formaliser ce qu'on a appris par la pratique afin de modéliser nos propres savoir-faire (individuels et/ou collectifs) pour mieux nous les approprier, les adapter, les partager...

Actions à mettre en oeuvre**OBJECTIF : Se donner des moyens opérationnels permettant de capitaliser et partager les expériences pratiques**

- Ecrire à la fin de chaque projet une fiche simplifiée de partage d'expérience.
- Définir collectivement, à partir de chaque fiche d'expérience, s'il est pertinent de capitaliser de manière plus précise les acquis de cette expérience et pour qui cela va être utile : personnes en situation de handicap, professionnels de l'accompagnement, professionnels du loisir - à l'interne / à l'externe ?
- Capitaliser quand cela est utile : innovation, bonnes pratiques, réussite importante, analyse d'un échec... Confier ce travail à quelques personnes impliquées.
- Rendre cette capitalisation disponible (publication, archivage, internet...)

Situation vécue

«Quand je suis arrivée dans cette compagnie de théâtre ouverte à tous, j'ai été surprise de voir deux des membres de la troupe en fauteuil et avec des problèmes de communication. Je suis restée pour voir comment la metteuse en scène allait pouvoir monter une pièce avec tout ce petit monde. Et je me suis rendue compte qu'elle avait tout dans la tête comme un puzzle qui prenait forme. Cela fait désormais deux ans que j'y suis et j'en suis ravie» «Avec la médiation du théâtre, mes appréhensions vis-à-vis du handicap sont tombés, on s'est trouvé un terrain de jeu commun ».

Participant.e.s de la compagnie Kaléidoscope

Chaque année le SAJ organise un «café des partenaires» dans son jardin partagé, l'occasion de rencontrer les entreprises voisines et leurs partenaires actuelles. Ce moment simple et convivial donne l'occasion aux personnes présentes de mieux se connaître en dehors du cadre de l'activité partagée, au service d'augmenter sa visibilité, et de tisser des partenaires à venir.

Pour aller plus loin

Vidéo de la réalisatrice Julie Goux :
« **En bonne compagnie** » en collaboration avec la compagnie Kaléidoscope <https://youtu.be/WLkI2FRb6uU>

http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ftch10_cle2954c9.pdf
http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/MenerCapitalisationDe_xperience.pdf

Voir aussi les fiches

A3

Conclusion

Le loisir ouvert à toutes et à tous est avant tout une aventure humaine et collective. Aussi, le professionnel du loisir, transmet sa passion et pilote l'activité. La personne en situation de handicap, un véritable acteur coopératif sur lequel nous devons et pouvons compter.

En parallèle, l'accompagnant réassure, se fait l'interprète, le médiateur, avec une vigilance de ne pas «faire à la place de».

Individualiser la réponse, c'est réaffirmer que la personne en situation de handicap est avant tout une personne à prendre comme telle avec ses capacités, ses besoins, et ses envies.

Ainsi, à l'heure où notre société relève de nombreux défis qu'ils soient économiques, écologiques ou sociétaux, pourquoi ne pas prendre en compte les compétences et richesses de tous ?

Enfin, tous les acteurs du loisir inclusif, qu'ils soient en situation de handicap, accompagnant ou professionnels du loisir peuvent faire confiance à la créativité, aux ressources des personnes, et laisser une place à l'imprévu, à la vie !

Ainsi, n'hésitons pas à nous enrichir de nos expériences et savoirs mutuels pour que l'accès aux pratiques culturelles et sportives pour tous ne reste pas vain.

« Une recette du bonheur partagé?

1/Rencontres > Au départ il y a des rencontres qui sont des cadeaux de la vie. J'ai rencontré Alexia, petite demoiselle, prisonnière de son corps et de son fauteuil roulant. Elle a envie de faire de la musique ? Moi aussi !

2/Se donner les moyens > Ergothérapeutes ! Ingénieurs ! A l'aide ! J'ai besoin de vous pour inventer un instrument de musique pour Alexia. Mais quelle musique ? Toutes ! Classique, moderne, improvisée, créée... Toutes sont bonnes pour notre plaisir

3/Partage > Alexia ne me le dit pas, mais je suis certain qu'elle a envie de jouer avec d'autres musiciens... Mais pas que des handicapés ! Elle est partageuse ! Profs de musique ! Venez nous rejoindre avec vos élèves ! On va faire un orchestre avec Alexia et ses ami-e-s !

4/Se donner les moyens encore ! > Je veux animer des ateliers de «partage musical» ? Alors il faut que je sois un musicien «pélican»...Se cultiver: ingurgiter toutes les musiques du monde pour mieux les redonner aux autres...Apprendre à les «cuisiner» pour des festins orchestraux: c'est l'art de faire jouer ensemble des musiciens qui semblent si différents (au départ seulement...)

5/Se Former ? > Bien entendu ! Apprendre de l'expérience des autres et se remettre en question en permanence. Mais ne pas se priver d'agir sans expérience préalable: le bonheur de donner du plaisir n'attend pas !

6/Se donner les moyens encore et toujours ! > Echanger avec les personnes concernées, handicapées, professionnels, bénévoles... pour mieux répondre aux attentes...

7/Générosité > Ça y est ! Le mot est lâché ! Oui, c'est bien la clé du bonheur partagé ! Mais il n'existe pas une seule recette : chacun invente les siennes dans le secret de sa cuisine intérieure.

L'important est que tous nos convives soient contents !... Allez ! A table ! (d'harmonie) »

Jacques, Musicien et créateur de musique adaptée depuis 15 ans au Conservatoire de Grenoble.

Ouvrage collectif avec la participation de :

Coordination du projet :

Odile Casse, Cheffe de service du SAJ APF France handicap d'Eybens
Marina Girod de l'Ain, ancienne Directrice du SAJ APF France handicap d'Eybens
Jean Michel Guillermin, Directeur du Pôle Enfance et Adultes Isère APF France handicap

Les professionnels d'APF France handicap, et jeunes en service civique dont :

Céline Cazier, Caroline Begué, Amélie Tourneux, Joffray Quartier, Frédérique Crouzat,
Thierry Rolland, Frédérique Beretz, Eliane Angeli, Etienne Grimaud

Les bénéficiaires du SAJ d'Eybens :

Sophie Tourne, Charles Cutaia, Medhi Lakama, Isabelle Guichard, Gaëlle Fantolini,
Benjamin Faure, Jérôme Thevenas, Liess Manhaoui, Nicolas Gallego, Bechir Toumi,
Nadège Picchiottino, Shérazade Zerar, Jean-Christophe Sanchez, Nathalie Rossi,
Gionatan Rossi, Quentin Sanchez, Valérie Molin, Jessica Francklin; Guillaume Berthet
Pilon, Bénédicte Decharmasse

Les partenaires du loisir et de l'audiovisuel :

Jacques Cordier, enseignant-coordonateur Musique et Handicap au Conservatoire de
Grenoble

Laurence Grattaroly, Metteuse en scène, auteure, comédienne et pédagogue de la
Compagnie Kaléidoscope

Anne Laure Pigache, Vocaliste, improvisatrice, Les harmoniques du néon

Anne Julie Rollet, Musicienne, compositrice, artiste sonore, Les harmoniques du néon

Jérôme Pruvot, YCGC Base nautique du lac de Paladru

Marc Delmas, Directeur et Chrystel Riondet, Coordinatrice de l'Association la Réserve
Ressourcerie l'Etrier Monestier de Clermont

Julie Goux, Réalisatrice audiovisuel

Coordination de la formation action et de l'ouvrage :

Marie Pierre Bougenot, Responsable pédagogique APF Formation

Catherine Exertier, Formatrice APF Formation

Laetitia Trouillet, Formatrice APF Formation.

*«Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ;
travailler ensemble est la réussite»*

Henry Ford